

**88EME SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION  
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

**DECLARATION DE LA TUNISIE**

**GENEVE, 2 DECEMBRE 2004**

**Monsieur le Président du Conseil,  
Monsieur Brunson McKinley, Directeur Général  
de l'Organisation Internationale pour les Migrations,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs des délégations,**

Il me plaît au nom de la délégation de mon pays de vous faire part de l'honneur qui nous échoit de participer aux travaux de la 88ème session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations et d'adresser mes plus sincères félicitations aux membres du Bureau du Conseil pour leur élection et de souhaiter plein succès à nos travaux.

Je voudrais également féliciter le Commonwealth des Bahamas, la République d'Estonie, la République Fédérative du Brésil et la République de Turquie qui ont été admis en tant que membres de l'OIM, et l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture pour son admission en qualité d'observateur.

Le nombre sans cesse croissant des membres de l'OIM témoigne de l'importance et de l'intérêt qu'accordent les Gouvernements à la question migratoire et au rôle de plus en plus déterminant de l'OIM dans la promotion d'une plate-forme de dialogue et de concertation quant à l'approche multilatérale et globale de la question migratoire.

Je voudrais à cet effet rendre un vibrant hommage à l'OIM et en particulier à son Directeur Général Monsieur Brunson McKinley, qui a su par ses efforts constants et ceux de ses collaborateurs, conférer à la question de la migration, l'importance et la dimension requises dans les relations multilatérales et pour son approche humaine très appréciée de cette problématique.

Il m'est également agréable de rappeler les excellentes relations de coopération entre la Tunisie et l'Organisation Internationale pour les Migrations, relations couronnées en 2001 par l'ouverture d'un bureau de représentation en Tunisie ouvrant la voie ainsi à une étroite collaboration pour la mise en oeuvre de projets portant d'une part sur la lutte contre les migrations irrégulières, la promotion des schémas de co-développement, et d'autre part sur la promotion d'une migration légale associant plusieurs intervenants publics et privés qui appartiennent aux deux rives de la Méditerranée.

## **Mesdames et Messieurs**

Les thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette session notamment le dialogue international sur la migration, sont d'une grande actualité pour l'ensemble de la Communauté internationale et démontrent une fois de plus, que les migrations humaines sont devenues une question civilisationnelle multidimensionnelle et de ce fait, ne peuvent plus être appréhendées de façon conjoncturelle et unilatérale. En effet, s'il est désormais établi que la question migratoire participe au conditionnement des équilibres humains tant ses liens sont étroits avec le développement économique et social, il n'en demeure pas moins que son apport dans les échanges culturels soit de plus en plus déterminant.

Dans le domaine de la gestion commune de la migration, le dialogue est devenu un choix stratégique auquel on ne peut déroger et bénéficie de l'intérêt des Organisations Internationales spécialisées. Je citerai la dernière session de la Conférence Internationale du Travail qui a discuté de la question des travailleurs migrants au sein d'une Commission qui a adopté un nombre important de recommandations dont l'instauration par l'OIT, en partenariat avec d'autres Organisations Internationales et multilatérales, d'un forum pour le dialogue sur l'immigration.

Par ailleurs, la Commission mondiale sur les Migrations Internationales créée par les Nations Unies dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005 sur la question de l'émigration a procédé à l'organisation de rencontres régionales auxquelles la plupart des Etats membres de l'OIM ont pris part, à l'effet d'identifier de nouvelles approches et d'élaborer des normes internationales et des politiques appropriées dans le domaine de la gestion commune des migrations humaines.

Aussi, sommes-nous appelés à coordonner nos positions en vue d'approfondir et d'enrichir ce processus de concertation et de réflexion et de participer ainsi à son aboutissement escompté.

**Monsieur le Président**  
**Mesdames et Messieurs**

La migration ne constitue pas à notre avis une fatalité mais bien plutôt un facteur d'enrichissement mutuel. C'est l'une des alternatives idoines pour

répondre aux besoins du marché du travail des pays industrialisés et une composante essentielle, complémentaire et valorisante des différents domaines de coopération.

Partant de cela, je voudrais souligner qu'une gestion commune de l'organisation de la migration se basant sur une approche globale et en conformité avec les principes qui prennent en considération les intérêts de nos pays respectifs est devenue aujourd'hui l'un des défis majeurs que nous nous devons de relever en ce début de millénaire qui, nous l'espérons, verra se réaliser l'atténuation des écarts entre les pays et se consolider davantage le renforcement des solidarités entre les peuples.

Je suis convaincu que la mondialisation restera inachevée et donc ne pourra pas être réussie si elle ne prend en ligne de compte que les composantes actuelles lesquelles se limitent aux facteurs matériels et financiers du commerce et de l'économie. Car amputée de son aspect social et culturel, la mondialisation sera déshumanisée.

**Monsieur le Président**  
**Mesdames et Messieurs**

La Tunisie entame dans la sérénité et la confiance une étape importante de son histoire. Consciente des défis qui l'attendent, elle parie sur la conscience, la responsabilité et l'engagement de ses citoyens où qu'ils se trouvent.

La question migratoire en général et les conditions de séjour, de vie et de travail des tunisiens à l'étranger en particulier font l'objet d'une sollicitude continue de la part de Son Excellence le Président de la République Tunisienne, Zine El Abidine BEN ALI, qui dans son programme politique 2004-2009 a consacré un chapitre intitulé «**les tunisiens à l'étranger: communion et soutien au développement**», qui témoigne, si besoin est, que les tunisiens à l'étranger font partie intégrante de la Tunisie dont ils sont le prolongement et l'image dans les pays de résidence.

C'est ainsi que des programmes d'encadrement socio-culturels au profit des différentes franges de la communauté tunisienne à l'étranger se sont multipliés depuis le 7 novembre 1987, tenant compte de ces besoins engendrés par les mutations socio-démographiques, économiques et culturelles qu'elle observe.

## **Mesdames et Messieurs**

Le 1er Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays de la Méditerranée Occidentale tenu à Tunis les 5 et 6 décembre 2003 à l'initiative de Son Excellence le Président de la République Tunisienne, Zine El Abidine BEN ALI, a réaffirmé de nouveau l'importance des échanges humains entre les deux rives de la Méditerranée Occidentale.

Les Chefs d'Etats ont exprimé leur satisfaction pour l'adoption de la Déclaration de Tunis qui constitue une approche globale et équilibrée du phénomène migratoire qui a émané de la 1ère Conférence Ministérielle du Dialogue 5+5 à Tunis en 2002 et les propositions inhérentes à l'application de cette Déclaration adoptée par la Conférence de Rabat en 2003.

La 3ème Conférence qui s'est tenue à Alger les 15 et 16 septembre 2004, a permis de poser un jalon de plus dans ce processus du dialogue et a permis de déboucher sur des propositions concrètes en vue de renforcer les droits et obligations des migrants résidents dans les pays concernés; tout en accordant une importance primordiale à la promotion du développement durable en particulier dans les régions à fort potentiel migratoire et également à la lutte contre la migration clandestine.

Je suis convaincu que la mise en place d'un groupe de suivi de haut niveau de la Conférence Ministérielle 5+5 sur la migration dans le bassin de la Méditerranée permettra d'identifier et de renforcer des actions concrètes de coopération.

Je suis également convaincu que l'échéance française de ce dialogue prévue pour le mois d'octobre 2005 renforcera davantage la réussite de ce processus.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma vive considération pour les efforts que ne cesse de déployer l'OIM en vue de faire progresser le Dialogue Migratoire Méditerranéen.

## **Mesdames et Messieurs,**

Je ne voudrais pas clore mon intervention sans rappeler l'évolution d'un autre processus: l'initiative de Berne qui a été initiée par le Gouvernement

Suisse en collaboration avec l'OIM et qui tend à instaurer une meilleure gestion au niveau régional et mondial des migrations et devrait permettre l'identification des grandes lignes d'un canevas politique facilitant la coopération entre les États et ce, dans la perspective d'une gestion humaine et ordonnée des mouvements de populations.

Je formule l'espoir que la réunion qui se tiendra les 16 et 17 décembre 2004 à Berne dégagera un consensus global sur les voies et moyens susceptibles de permettre une meilleure gestion concertée des migrations humaines.

**Je vous remercie de votre attention**